

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-008

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023

Date de convocation du conseil municipal : 6 Février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; Mme Olivia ROBERT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (maire) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 33

OBJET BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCULLY - DETERMINATION DES TAUX DES TAXES D'IMPOSITIONS LOCALES 2023

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-2 ;

Vu la délibération n°2022-092 en date du 15 décembre 2022, actant de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance ;

Vu le rapport budgétaire en date du 13 février 2023 relatif à la présentation du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 joint en annexe ;

Dans le cadre de la délibération n° 2021-048 en date du 15 avril 2021, le Conseil municipal a fixé les taux d'impositions suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,55 %

Conformément aux engagements politiques pris devant la population, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2023.

La Commission Finances du 2 février 2023 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

Par 29 voix pour et 4 abstentions (groupe Ecully Naturellement).

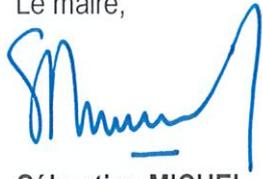
- Fixe les taux d'impositions 2023 tels qu'ils ont été exposés ci-dessus soit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,50 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,55 %
- Autorise monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 13 février 2023

Le secrétaire,


Jean-Pierre MANIGLIER

Le maire,


Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 20 FEV. 2023
Le maire


Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget principal de la Commune d'Ecully - Détermination des taux des taxes d'impositions locales 2023

Date de transmission de l'acte : 20/02/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-008 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20230213-2023-008-DE

Date de décision : 13/02/2023

Acte transmis par : Violaine VAGANAY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales